REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
CANTON DE TRETS
ARRONDISSEMENT D'AIX EN PROVENCE
METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2026-329SE
en date du 26 Août 2026

AUTORISATION PERMANENTE DE CIRCULATION DES VEHICULES POIDS LOURDS DE 12 TONNES A 19 TONNES POUR L'ANNEE 2026

FP/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,
Vu le Code de la Route dans son article L.411.1 à L.411-7.

- - - o O o - - -

Considérant qu'en raison de nombreuses livraisons de fioul dans la commune de MEYRARGUES (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1er : La Société PETROGARDE K9 du groupe Evole Energies représentée par Madame Isabelle DESPLANQUE, Assistante Commerciale (Agence TOULON – 471 Avenue Irèneet Jean Frédéric Joliot Curie – 83130 LA GARDE) est autorisée à circuler dans la commune avec des véhicules poids lourds **de 12 Tonnes à 26 Tonnes**, immatriculés **ED 273 TY, FR 037 JH, GB 568 VE, GA 797 GN, EP 748 RZ, CD 617 PE, FZ 260 TQ, DS 895 RB, et EZ 561 SC,** afin d'effectuer diverses livraisons de fioul pour des clients à partir du **Mercredi 26 Août 2026 au Jeudi 31 Décembre 2026 inclus**.
Article 2 : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.
Article 3 : **Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, *seront facturées directement ainsi que toutes dégradations du domaine public routier et de ses dépendances imputables à l'intéressé.* .**
Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.
Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire. Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à la Société PETROGARDE K9 du groupe Evole Energies, représentée par Madame Isabelle DESPLANQUE, Assistante Commerciale.

MAIRIE de MEYRARGUES 13 (Bouches du Rhône)

Par délégation
Le Maire de Meyrargues,
Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune
(https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/) le : 28/08/2026
Le Maire,
Fabrice POUSSARDIN.